

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA

NIF:4120160000060600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N° 49/2021 relatif à la prise en charge des frais de séjour au profit du centre hospitalo-universitaire de Bejaia durant l'année 2021 Lancée le 25/05/2021, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la direction du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

lots	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
LOT N° 01 : FRAIS DE SEJOUR A L'OCCASION DES CONGRES, SEMINAIRES, JUMELAGE ET AUTRES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES.	HOTEL CRISTAL	154061301834189	Min : 441 970,36 Max : 883 940,72	
LOT N° 02 : FRAIS DE SEJOUR DES DELEGATIONS TRANGERES DANS LE CADRE EPARTENARIAT ET DES ECHANGES SCIENTIFIQUES	HOTEL CRISTAL	154061301834189	Min : 248 288,56 Max : 496 577,12	Retenue offre unique

Selon les dispositions de l'article 82.alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82.alinéa-03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10) jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

01 2021. 7024

Fait à Bejaia, Le.....

L'ordonnatrice

أمر بالصرف
السيدة: عزيبي غنينة

